



Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 18 OCTOBRE 2024

Médecins
Pharmaciens
Chirurgiens-dentistes
Sages-femmes
Infirmiers
Masseurs-kinésithérapeutes

Tests antigéniques

Plusieurs caisses ont été destinataires de signalements de professionnels de santé (masseurs-kinésithérapeutes notamment), contactés par mail ou par téléphone afin de leur proposer un envoi gratuit de boîtes de tests antigéniques.

L'interlocuteur prétend que suite à une augmentation des cas Covid-19, un approvisionnement en tests antigéniques est mis en place pour les professionnels de santé. L'interlocuteur demande par ailleurs aux professionnels de lui communiquer leurs noms, mails, et numéro ADELI ou copie de carte CPS.

L'approvisionnement en tests antigéniques se fait **EXCLUSIVEMENT auprès des officines.** Pour obtenir ces tests, le **professionnel de santé doit présenter au pharmacien** sa carte CPS.

L'approvisionnement n'est pas prévu par correspondance. Aucune copie de la carte CPS ou du numéro ADELI ne doit être adressée ni aucun bon de livraison ne doit être tamponné et/ou signé.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)